

# COMPTES SOCIAUX

1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

CONCEPTEUR, INTEGRATEUR & OPERATEUR DE SYSTEMES CRITIQUES



*La force de l'innovation*

## I. Bilan

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	<b>31/12/2015</b> <b>Montant net</b>	<b>31/12/2014</b> <b>Montant net</b>
Immobilisations incorporelles	3	10	12
Immobilisations corporelles	4	2	0
Immobilisations financières	5	71 754	71 543
<b>Actif immobilisé</b>		<b>71 766</b>	<b>71 555</b>
Clients et comptes rattachés	6	1 078	1 457
Autres créances	6	79 063	72 309
Disponibilités	7	372	373
Charges constatées d'avance	6	117	149
<b>Actif circulant</b>		<b>80 630</b>	<b>74 288</b>
Charges à répartir	6	342	450
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>152 738</b>	<b>146 293</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Capital social		17 344	17 343
Primes liées au capital		45 980	45 979
Réserve légale		3 153	3 153
Réserves statutaires et contractuelles		450	450
Autres réserves			
Report à nouveau		2 888	2 918
Résultat de l'exercice		(72)	(31)
<b>Capitaux propres</b>	8	<b>69 743</b>	<b>69 812</b>
Provisions pour risques et charges	9	428	428
Dettes financières	10-11	38 721	35 611
Dettes d'exploitation	11	1 542	1 468
Dettes diverses	11	42 304	38 974
<b>Dettes</b>		<b>82 995</b>	<b>76 481</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>152 738</b>	<b>146 293</b>

## II. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	12	2 494	2 762
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		186	670
Autres produits		1	1
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>2 681</b>	<b>3 433</b>
Achats et charges externes		1 020	1 377
Impôts, taxes et versements assimilés		36	78
Charges de personnel	13	1 394	1 799
Dotations aux amortissements et provisions		113	44
Autres charges		91	70
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>2 654</b>	<b>3 368</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>27</b>	<b>65</b>
Produits financiers de participations		403	66
Autres intérêts et gains sur cessions de valeurs mobilières		1 354	1 009
Reprises sur provisions et transferts de charges		189	27
Gains de change		0	0
<b>Produits financiers</b>		<b>1 946</b>	<b>1 102</b>
Dotations aux amortissements et provisions financières		660	0
Intérêts et charges financiers		1 274	921
Pertes de change		0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		11	15
<b>Charges financières</b>		<b>1 945</b>	<b>936</b>
<b>Résultat financier</b>	14	<b>1</b>	<b>166</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>28</b>	<b>231</b>
Résultat exceptionnel	15	(100)	(262)
Intéressement et participation			
Impôts sur les bénéfices	16		
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(72)</b>	<b>(31)</b>

### III. – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
Résultat net		(72)	(31)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
<i>Amortissements/dépréciations d'actifs immobilisés et provisions pour risques</i>		492	3
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>			0
<i>Autres produits et charges non cash</i>		488	238
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(A)</b>	<b>908</b>	<b>210</b>
Variation du BFR	(B)	(3 488)	(20 207)
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>(A)+(B)=(C)</b>	<b>(2 580)</b>	<b>(19 997)</b>
Cession nette d'immobilisations corporelles et incorporelles		(5)	
Investissement financier net		(38)	(12)
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>(D)</b>	<b>(43)</b>	<b>(12)</b>
Remboursement d'emprunts et crédits		(7 730)	(4 756)
Emission d'emprunt obligataire		(2)	12 006
Nouveaux emprunts et crédits		10 354	13 069
Augmentation / (réduction) de capital		2	0
Action d'auto-contrôle et de régularisation des cours			
Dividendes versés			
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>(E)</b>	<b>2 624</b>	<b>20 319</b>
Divers	(F)		
<b>Variation nette de trésorerie</b>	<b>(C)+(D)+(E)+(F)=(G)</b>	<b>1</b>	<b>310</b>
Trésorerie en début de période	(H)	371	61
<b>Trésorerie de fin de période</b>	<b>(H)+(G)=(I)</b>	<b>372</b>	<b>371</b>

### IV. – Annexe aux comptes sociaux 2015

#### Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

Le 25 mars 2015, CS a annoncé la notification par la Direction Générale de l'Armement (DGA) d'un contrat de Maintien en Condition Opérationnelle et de Maintien en Condition de Sécurité de trois systèmes majeurs du programme SCCOA (Système de Commandement et de Conduite des Opérations Aérospatiales) pour une durée de 14 ans. Ce marché structurant, d'un montant maximum de 276 M€ HT, comprend une tranche ferme de 43 M€ HT et confirme la contribution majeure de CS aux systèmes de Défense aérienne français.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation par le Conseil d'Administration du 10 mars 2016.

#### Note 2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 2014 conformément au règlement de l'ANC 2014-03, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

L'établissement des états financiers, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers.

Ces estimations peuvent être révisées en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

#### a) Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement :

- des brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève ;
- des logiciels d'application, amortis sur 3 ans ;

#### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), à leur coût de production ou valeur d'apport.

L'amortissement pour dépréciation est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée prévisible d'utilisation des biens. Il est tenu compte d'une valeur résiduelle lorsqu'elle est significative.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée</b>
Mobiliers administratifs	3 à 10 ans
Matériels informatiques	3 à 7 ans
Autres immobilisations	1 à 5 ans

L'écart éventuel entre l'amortissement fiscal et l'amortissement pour dépréciation est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions réglementées.

#### c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée comme une valeur d'utilité, en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition. Pour ce faire, la société compare la valeur nette des titres de participation à leur valeur actuelle obtenue selon un test de valeur. Cette valeur d'utilité est déterminée dans la perspective de continuité d'exploitation.

Le test de valeur a été conduit en utilisant une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows") :

- les flux de trésorerie futurs d'exploitation résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 5 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital ;
- la valeur terminale a été estimée à partir du cash-flow libre reporté à l'infini en retenant une croissance perpétuelle ;
- les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

Les prêts consentis dans le cadre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction sont dépréciés afin de ramener leur montant à leur valeur probable de réalisation.

#### d) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les créances qui font l'objet de financement sont dépréciées si nécessaire, afin de ramener leur montant à la juste valeur.

**e) Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Y figurent notamment les provisions pour charges, risques et litiges et pénalités.

Les redressements fiscaux notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne font pas l'objet d'une provision lorsque la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux en cours.

**f) Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les titres cotés et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Les actions propres détenues sont classées en valeur de placement lorsqu'elles sont acquises aux fins de régularisation des cours ou afin d'être transférées aux bénéficiaires de plan d'achats d'actions. Dans les autres cas, les actions auto détenues figurent en immobilisations financières.

**g) Produits et charges exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel ou de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que plus ou moins-values liées aux cessions, charges de restructuration ou amortissements exceptionnels d'immobilisations.

Les coûts liés aux acquisitions et cessions de participations sont également classés sous cette rubrique.

Conformément aux principes comptables, toute dotation et reprise de dépréciation des titres d'une filiale est classée en résultat financier. Le gain ou la perte réalisée lors de la cession impacte le résultat exceptionnel.

**h) Engagements vis à vis du personnel**

La société a conclu fin 1998 un accord facultatif visant à prendre en charge une partie de la couverture médicale d'anciens salariés. Ce régime concerne des salariés mis à la retraite avant le 1er janvier 1999.

Les salariés de la société ne bénéficient pas d'indemnité de départ à la retraite.

La société n'est engagée que dans un régime frais de santé à cotisations définies qui prévoit des versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds. Ces versements sont comptabilisés en charge de l'exercice.

**i) Instruments financiers**

La société ne juge pas actuellement avoir l'opportunité d'utiliser d'instruments financiers. L'exposition aux risques de taux sur l'endettement à taux variable ne concerne que le financement des créances d'état remboursable au bout de trois ans. La stabilité et la modération actuelle des taux d'intérêts rendent la couverture inutile.

**j) Conversion des éléments en devises**

Les charges et les produits en devises éventuels sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence, résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, est portée en "écart de conversion". Les pertes latentes de change sont dans ce cas couvertes par une provision pour risques.

**k) Consolidation**

En tant que société mère, la société prépare des comptes consolidés.

**l) Frais émission d'emprunt**

Les frais spécifiques éventuels à l'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt et comptabilisés en charges à répartir à l'actif du bilan.

**Note 3 - Immobilisations incorporelles**

Evolution en 2015 (en milliers d'euros)	31/12/2014	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2015
<u>Valeurs brutes</u>					
Concessions, brevets, licences	51		3	3	51
Autres					
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>51</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>51</b>
<u>Amortissements et provisions</u>					
Concessions, brevets, licences	39		5	3	41
Autres					
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>	<b>39</b>		<b>5</b>	<b>3</b>	<b>41</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>12</b>		<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>10</b>

Evolution en 2014 (en milliers d'euros)	31/12/2013	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2014
<u>Valeurs brutes</u>					
Concessions, brevets, licences	41		12	2	51
Autres	-				-
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>41</b>		<b>12</b>	<b>2</b>	<b>51</b>
<u>Amortissements et provisions</u>					
Concessions, brevets, licences	38		3	2	39
Autres	-				-
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>	<b>38</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>39</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3</b>		<b>9</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

#### Note 4 - Immobilisations corporelles

Evolution en 2015 (en milliers d'euros)	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5	2	3	4
Autres				
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5		3	2
Autres				
Total des amortissements et dépréciations	5		3	2
<b>Valeurs nettes</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

Evolution en 2014 (en milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5			5
Autres				
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>5</b>			<b>5</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5			5
Autres				
Total des amortissements et dépréciations	5			5
<b>Valeurs nettes</b>	<b>0</b>			<b>0</b>

#### Note 5 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titres de participation	71 737	71 527
Prêts	16	16
Dépôts et autres		
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>71 753</b>	<b>71 543</b>

La valeur d'acquisition des titres a été comparée avec leur valeur actuelle selon la méthode mentionnée à la note 2–c.

Le détail des titres de participation se trouve dans le tableau qui figure en note 21.

En ce qui concerne les actions d'autocontrôle, voir la note 7.

Le poste « prêts » est constitué essentiellement des investissements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

L'évolution du poste titre de participation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Valeur brute au 1er janvier</b>	<b>136 402</b>	<b>136 402</b>
Augmentation	38	0
Diminution		-
<b>Valeur brute au 31 décembre</b>	<b>136 440</b>	<b>136 402</b>
<b>Dépréciations au 1er janvier</b>	<b>64 875</b>	<b>64 875</b>
Dotations		-
Reprises	173	-
<b>Dépréciations au 31 décembre</b>	<b>64 702</b>	<b>64 875</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>71 738</b>	<b>71 527</b>

## Note 6 - Echancier des créances

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014
	Montant brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Montant brut
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>					
Prêts	48			48	48
Autres immobilisations financières	0				0
<b>Créances d'exploitation</b>					
Clients	1 078	1 078			1 457
Clients douteux	97	97			97
Personnel et comptes rattachés	0				2
Etat et autres collectivités <sup>(1)</sup>	41 644	8 512	33 132		38 954
Groupe (comptes-courants)	37 370	37 354		16	33 305
Débiteurs divers	64	64			64
Charges constatées d'avance	117	117			150
<b>Charges à répartir <sup>(2)</sup></b>	<b>342</b>	<b>108</b>	<b>234</b>		<b>450</b>
<b>Total</b>	<b>80 760</b>	<b>47 330</b>	<b>33 366</b>	<b>64</b>	<b>74 527</b>

<sup>(1)</sup> Les créances envers l' « Etat et les autres collectivités » incluent les Crédits Impôt Recherche et CICE pour 42 303 K€ dont 8 512 K€ à échéance à moins d'un an. Les créances cédées à BPI France ont été ramenées à leur juste valeur en fonction du montant estimé de leur financement.

<sup>(2)</sup> Les charges à répartir à la clôture sont intégralement relatives aux frais d'émission de l'emprunt obligataire étalées sur la durée résiduelle de l'emprunt soit jusqu'au 25 juillet 2019. (Voir Note 10-1).

## Note 7 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les actions d'autocontrôle sont classées conformément aux principes décrits à la note 2-f.  
L'évolution du poste est la suivante :

	Quantité	Valeur brute (en milliers d'euros)	En valeurs mobilières de placement (en milliers d'euros)
<b>31/12/2013</b>	<b>64 180</b>	<b>472</b>	<b>472</b>
Acquisitions	250 930	603	
Cessions	(236 677)	(555)	
Transferts			
<b>31/12/2014</b>	<b>78 433</b>	<b>520</b>	<b>520</b>
Acquisitions	239 750	676	
Cessions	(268 829)	(738)	
Transferts			
<b>31/12/2015</b>	<b>49 354</b>	<b>458</b>	<b>458</b>

La valeur nette des actions propres détenues est fonction du cours moyen du mois de clôture. Les autres valeurs mobilières sont constituées de placements monétaires dont l'évaluation au bilan ne diffère pas de la valeur de marché.

### Dépréciation des valeurs mobilières de placement :

en milliers d'euros	Montant
<b>31/12/2013</b>	<b>343</b>
Augmentation	0
Diminution	(20)
<b>31/12/2014</b>	<b>323</b>
Augmentation	0
Diminution	16
<b>31/12/2015</b>	<b>307</b>

**Note 8 - Capital social**

(en milliers d'euros)	En 2015		En 2014	
	En nombre	En valeur	En nombre	En valeur
A l'ouverture	<b>17 343 147</b>	<b>17 343</b>	<b>17 343 147</b>	<b>17 343</b>
Augmentation de capital :				
Actions nouvelles <sup>(1)</sup>	600	1		
Exercice de BSA				
Exercice de stock-options				
A la clôture	<b>17 343 747</b>	<b>17 344</b>	<b>17 343 147</b>	<b>17 343</b>

<sup>(1)</sup>Création de 600 actions nouvelles, issues de la conversion de 6 obligations, représentant une augmentation de capital de 600 €, dans le cadre de l'Emission le 25 juillet 2014, de 33 352 obligations convertibles en actions nouvelles à compter du 25 juillet 2015, chaque obligation convertie donnant lieu à 100 actions nouvelles.

Un droit de vote double est accordé lorsqu'il est justifié d'une inscription au nominatif au nom du même actionnaire depuis plus de deux ans.

**Variation des capitaux propres :**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Affectation du résultat 2014	Augmentation de capital	Dividende Versé	Résultat 2015	31/12/2015
Capital social	17 343		1			17 344
Primes diverses	45 979		2			45 981
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau	2 918	(31)				2 887
Dividende versé						
Résultat	(31)	31			588	588
<b>Total</b>	<b>69 812</b>	<b>0</b>	<b>3</b>		<b>588</b>	<b>70 403</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Affectation du résultat 2013	Augmentation de capital	Dividende Versé	Résultat 2014	31/12/2014
Capital social	17 343					17 343
Primes diverses	45 979					45 979
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau		2 918				2 918
Dividende versé						
Résultat	2 918	(2 918)			(31)	(31)
<b>Total</b>	<b>69 843</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(31)</b>	<b>69 812</b>

## Note 9 - Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2015
Litiges et risques divers					
Risques sur filiales	428				428
<b>Total</b>					

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2014
Litiges et risques divers	428				428
Risques sur filiales					
<b>Total</b>	<b>428</b>				<b>428</b>

### Litige « anciens salariés de l'usine de Riom (ex-CSEE) »

Le 30 avril 2013, les ayants droit de Monsieur X, présenté comme ancien salarié de la société CSEE et décédé d'un cancer broncho-pulmonaire en septembre 2011, ont saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Clermont-Ferrand, aux fins d'obtenir la reconnaissance de la faute inexcusable de la société CS SA (comme société venant aux droits de CSEE) dans la survenance de la maladie et du décès de Monsieur X.

Les ayants droit de Monsieur X font valoir que celui-ci se serait trouvé, dans l'exercice de son activité professionnelle, exposé à l'inhalation de poussières d'amiante, sans bénéficier d'aucune protection et sans avoir été informé des risques encourus. Ils considèrent ainsi que l'entreprise avait conscience du danger de l'amiante et qu'elle n'a pas pris les mesures nécessaires pour protéger la santé des salariés.

Outre la majoration au taux maximum de la rente d'ayant droit allouée à Madame X, les demandeurs réclament 300 000 € au titre de l'action successorale, 190 000 € au titre de l'indemnisation de leur préjudice moral personnel et 2000 € chacun au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

La maladie professionnelle a été reconnue par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Cependant, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Clermont-Ferrand a déclaré dans son jugement du 30 octobre 2014, l'action engagée contre CS SA irrecevable. CS SA a démontré que le contrat de travail de Monsieur X avait été transféré à la société CSEE Transport, devenue ANSALDO à compter de 1996. Le 19 novembre 2014, les ayants droit de Monsieur X ont fait appel de cette décision. CS SA est toujours dans l'attente d'une date d'audience devant la Cour d'appel.

Ce litige a toutefois fait l'objet d'une provision partielle dans les comptes de CS SA.

CS SA a fait l'objet d'une action en responsabilité engagée, le 7 juin 2013 devant le Conseil de Prud'hommes de Riom, par 38 anciens salariés de la société CSEE en réparation de leur préjudice d'anxiété subi du fait qu'ils ont travaillé dans un établissement éligible à la préretraite amiante. Les salariés en question exerçaient leurs activités dans des branches d'activités du Groupe qui ont fait l'objet de filialisations puis de cessions à différents repreneurs. La société Cassidian est également mise en cause dans 25 de ces dossiers.

Chacun des 38 demandeurs réclament 31 000 € de dommages-intérêts correspondant à 15 000 € au titre de préjudice d'anxiété, 15 000 € au titre d'un bouleversement de leurs conditions d'existence et 1000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Le préjudice couvre les troubles psychologiques causés par la simple exposition à l'amiante et porte sur la crainte des salariés ayant été exposés à l'amiante de se voir développer un jour une maladie. Le préjudice lié au bouleversement des conditions d'existence n'est pas reconnu par les juridictions.

CS SA a fait valoir ses droits à l'audience de plaidoiries du 25 février 2015. Le Conseil de Prud'hommes de RIOM, lors de son délibéré du 2 septembre 2015, s'est déclaré en partage de voix. L'audience de départage est fixée au 26 avril 2016.

Ces dossiers ont fait l'objet d'une provision partielle dans les comptes de la société.

## Note 10 - Emprunts

Le financement externe du Groupe est en partie assuré par les lignes de crédit BPI France accordées à CS et garanties par ses créances de crédit d'impôt au titre du groupe fiscal français. Pour information, les lignes garanties par les crédits d'impôt CIR et CICE accordées par BPI France font l'objet d'un renouvellement annuel et sont, par conséquent, considérées comme financement court terme.

Le financement du groupe a été renforcé par l'émission de l'emprunt obligataire de 12 M€ intégralement souscrit le 25 juillet 2014.

### 1. Emprunt obligataire convertible en actions composante « dettes financières » de 12,0 M€

L'emprunt obligataire de 12 007 K€ ouvert aux actionnaires de CS (maintien du DPS) sous la forme d'obligations convertibles (durée : 5 ans, taux nominal annuel : 4%, prix de conversion par action : 3,6 euros) a été intégralement souscrit le 25 juillet 2014.

- Modalités de remboursement (en absence de conversion en actions) :

Le 25 juillet 2019 14 608 K€ (intérêts inclus payables in fine)

### 2. Ligne de crédit BPI France garantie par la créance 2011 « Crédit Impôt recherche » de 7,7 M€

Le 17 avril 2015, l'administration fiscale a procédé au remboursement de la créance initiale «Crédit Impôt Recherche» de 2011 cédée à BPI France dans le cadre du financement, soldant ainsi la dette de la société vis à vis de l'organisme financier dès cette date.

### 3. Ligne de crédit BPI France garantie par la créance 2012 « Crédit Impôt recherche » de 7,6 M€

- Modalités de remboursement :

Le 30 juin 2016 7 621 K€

Soit la date d'encaissement effectif par l'emprunteur dudit crédit d'impôt.

### 4. Ligne de crédit BPI France garantie par la créance 2013 « Crédit Impôt recherche » de 6,8 M€

- Modalités de remboursement :

Le 30 juin 2017 6 879 K€

Soit la date d'encaissement effectif par l'emprunteur dudit crédit d'impôt.

### 5. Ligne de crédit BPI France garantie par la créance 2014 « Crédit Impôt recherche » de 8,0 M€

- Modalités de remboursement :

Le 30 juin 2018 8 001 K€

Soit la date d'encaissement effectif par l'emprunteur dudit crédit d'impôt.

### 6. Ligne de crédit BPI France garantie par la créance 2013 « Crédit Impôt Compétitivité Emploi » de 0,9 M€

- Tirage au 31 décembre 2015 et modalités de remboursement :

Le 30 juin 2017 945 K€

Soit la date d'encaissement effectif par l'emprunteur dudit crédit d'impôt.

### 7. Ligne de crédit BPI France garantie par la créance 2014 « Crédit Impôt Compétitivité Emploi » de 1,4 M€

- Tirage au 31 décembre 2015 et modalités de remboursement :

Le 30 juin 2018 1 432 K€

Soit la date d'encaissement effectif par l'emprunteur dudit crédit d'impôt.

### 8. Ligne de crédit BPI France garantie par la créance en germe 2015 « Crédit Impôt Compétitivité Emploi » de 1,5 M€

- Tirage au 31 décembre 2015 et modalités de remboursement :

Le 30 juin 2019

1 152 K€

Soit la date d'encaissement effectif par l'emprunteur dudit crédit d'impôt.

### Note 11 – Echancier des dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Dont à moins d'un an	Dont à plus un an	31/12/2014
Emprunt obligataire	12 691		12 691	12 205
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 030	26 030		23 406
Emprunts et dettes financières diverses				-
Fournisseurs et comptes rattachés	554	554		576
Personnel et comptes rattachés	264	264		325
Sécurité Sociale et autres organismes	275	275		323
Etat et autres collectivités	449	449		243
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe (comptes courants)	42 304	8 512	33 792	38 959
Autres dettes				15
Produits constatés d'avance				-
<b>Total</b>	<b>82 567</b>	<b>36 084</b>	<b>46 483</b>	<b>76 052</b>

### Note 12 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des prestations de services facturées aux sociétés du Groupe.

### Note 13 – Personnel

	31/12/2015	31/12/2014
Ingénieurs et cadres	2	3
Collaborateurs / employés	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations allouées aux organes d'administration	90	75
Rémunération allouées aux organes de direction :		
Rémunérations	622	814
Paiements sur base d'actions		

CS n'a consenti aux organes d'administration et de gestion ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres).

Le conseil d'administration de CS, dans sa séance du 12 juillet 2005, a alloué à un dirigeant une indemnité de départ en cas de révocation ou de non renouvellement des fonctions, suivis d'un départ

définitif du groupe, sauf abus de biens sociaux ou volonté de nuire, égale à 150% de sa rémunération brute annuelle 2007 (rémunération forfaitaire ou rémunération fixe + variable à 100). Cette indemnité est subordonnée au respect de conditions de performance.

L'indemnité de départ en cas de révocation ou de non renouvellement de ses fonctions jusqu'alors allouée au second dirigeant, est devenue caduque à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, date à laquelle le Conseil d'Administration, a entériné les modifications intervenues dans les modalités de sa rémunération, et notamment la renonciation à toute indemnité de départ.

#### Note 14 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes et produits de filiales	403	66
Charges d'intérêts financiers	(1 274)	(921)
Revenus des compte-courants	1 307	938
Dépréciations/reprises d'immobilisations financières	173	0
Dépréciations créances financées	(660)	0
Dépréciations/reprises de valeurs mobilières de placement	16	0
Abandons de créance		0
Résultat financier sur VMP	28	76
Autre résultat financier	8	7
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>166</b>

#### Note 15 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	86	5
Résultat exceptionnel sur opérations en capital		
Reprises sur provisions		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(186)	(267)
Dotations exceptionnelles sur provisions		
<b>Total</b>	<b>(100)</b>	<b>(262)</b>

Conformément aux principes comptables, les reprises de dépréciation sur titres de participations cédées sont comptabilisées en résultat financier.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondent essentiellement à des coûts et honoraires liés aux restructurations engagées en 2014 et au traitement de litiges.

#### Note 16 - Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale étant déficitaire en 2015, il n'y a pas de charge d'impôt comptabilisée sur ces exercices.

##### Groupe d'intégration fiscale

La société mère a constitué un groupe d'intégration fiscale avec certaines filiales.

Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficiaire à la société mère CS Communication et Systèmes.

La société, en tant que mère du groupe fiscal, dispose d'un déficit fiscal d'ensemble indéfiniment reportable de 263 M€ en fin 2015.

**Note 17 - Charges à payer et produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Charges à payer rattachées à des comptes de passif</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts)	686	197
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	301	395
Dettes fiscales et sociales	366	400
Dettes diverses		
<b>Total</b>	<b>1 353</b>	<b>992</b>
Produits constatés d'avance	-	-

**Note 18 - Eléments concernant les entreprises liées**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Bilan</b>		
Participations en valeurs brutes	136 439	136 402
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés	1 076	1 457
Comptes courants et autres (actif)	37 354	33 288
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(124)	(80)
Comptes courants et autres (passif) (1)	(42 303)	(38 912)
<b>Compte de résultat</b>		
Dividendes reçus	403	66
Autres produits financiers	1 307	938
Autres charges financières		-
Abandon de créance consenti		

(1) comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales intégrées dans le Groupe CS dont les montants avec CS SI et Diginext correspondent aux créances de (i) Crédit Impôt Recherche nées chez CS SI et Diginext en 2012, 2013, 2014 et 2015, remboursables respectivement en 2016, 2017, 2018 et 2019 et (ii) Crédit Impôt Compétitivité des Entreprises de 2013, 2014 et 2015 remboursables en 2017, 2018 et 2019.

**Note 19 - Engagements hors bilan**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Engagements donnés</b>		
Indemnités de départ en retraite et frais de santé des inactifs (cf. 2-h)	2 959	3 418
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles - titres	35 952	35 952
Avals, cautions et garanties (cf. 19-a)	32 845	30 878
<b>Engagements reçus</b>		
Avals, cautions et garanties		-
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune	15 640	15 640

**19. a - Avals, cautions et garanties donnés :**

Dont :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Garanties données ou reconduites dans le cadre des lignes de financement (financement BPI dans le cadre CIR et CICE) et lignes de change et cautions de sa filiale CS SI	28 095	26 128
Garanties de loyer (*)	4 750	4 750

(\*) En 2014 ont été signés deux nouveaux baux commerciaux entre la société CS Systèmes d'Information et la société Comète (le bailleur) portant sur l'occupation par CSSI d'un ensemble de locaux sis 22 avenue Galilée au Plessis Robinson. Les présents baux sont conclus pour une période de neuf années à compter de 2014. Ils prévoient une garantie solidaire de la maison-mère CS SA, plafonnée à 4 750 K€ sur une durée de 6 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail.

**Note 20 – Locations immobilières simples**

Néant

**Note 21 – Filiales et participations**

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société (en milliers €)	Capital	Capitaux propres, autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote-part du Capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
1 - Filiales (détenues à plus de 50 %)					
CS Systèmes d'Information	3 536	5 410	99,99	70 494	635
2 - Participations (détenues entre 10 % et 50 %)					

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations :

	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur brute	134 686	338	1 416	0
Valeur nette	70 493	20	1 225	0
Montant net des prêts et avances accordés	37 269	85	0	0
Montant net des prêts et avances obtenus	0	0	0	0
Montant des cautions et avals donnés (cf. note 19)	0	0	0	0

**Note 22 - Evènements postérieurs à la clôture**

Néant